Quand débroussailler?

L'état débroussaillé doit être maintenu toute l'année.

La fréquence des opérations de débroussaillement. est proportionnée au risaue à défendre et à l'évolution de la véaétation. Les travaux doivent être exécutés dès que la végétation ligneuse et herbacée (arbustes, broussailles, ...) dépasse 40 cm de haut.

En rèale générale, chaque année, on peut respecter le calendrier suivant:

- · à l'automne et durant l'hiver: coupe des arbustes et élagage des arbres.
- · au printemps: coupe des herbacées et espaces embroussaillés si possible avant le 15 mars ou après le 15 juillet, afin de ne pas empêcher la reproduction de la plupart des espèces.







Entretien de la pelouse pour la garder basse toute l'année et des espaces les plus embroussaillés (herbes et broussailles) avec une débroussailleuse ou une tondeuse puissante.

JUIN



MARS

.

Évacuation des déchets issus du débroussaillement en déchetterie, entiers ou après broyage.

Comment limiter l'impact du débroussaillement sur la biodiversité?

Le débroussaillement n'est pas une coupe rase, il ne doit pas mettre en péril la régénération de la forêt.

Dans la mesure du possible, le débroussaillement ne doit pas détruire ou altérer la biodiversité. Dans les espaces naturels protégés, il convient de contacter le gestionnaire du site pour connaître les modalités d'intervention et les éventuelles autorisations à demander. Se renseigner auprès de votre mairie.

Quelles sanctions?

Le non-respect des Obligations Légales de Débroussaillement vous expose à:

- · la sanction du feu qui peut détruire votre habitation et vous mettre en danger
- · une mise en demeure de débroussailler
- l'exécution des travaux à vos frais
- iusau'à 1500 € d'amende

- jusqu'à 50 €/m² soumis à OLD non débroussaillé
- l'indemnisation éventuelle subie par les tiers en cas d'incendie
- le refus d'indemnisation du préjudice subi par votre compagnie d'assurances

Qui contrôle?

- Le maire a la responsabilité du contrôle du débroussaillement sur sa commune.
- · Les agents de police municipale, les agents forestiers de la DDTM, de l'ONF, les gardeschampêtres et agents de police judiciaire habilités recherchent et constatent les infractions.

Où se renseigner?

- · Auprès de la mairie de sa commune
- · Sur le site internet...
- de la préfecture: pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/ Agriculture-foret-et-developpement-rural/Forets/ Obligations-Legales-de-Debroussaillement-OLD

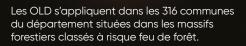


- du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires: feux-foret.gouv.fr

> AYONS LES BONS

PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Qui est concerné?

Les propriétaires des constructions et installations de toutes natures, situées dans et jusqu'à 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements doivent respecter les OLD.

Pour savoir si votre habitation ou bâtiment est concerné, accédez à la carte des OLD sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ou renseignez-vous auprès de votre mairie.









Pourquoi est-ce obligatoire?

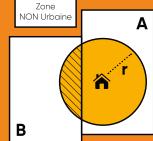
- · Pour vous mettre en sécurité face au risque incendie de forêt et de végétation.
- Pour sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers.
- · Pour participer activement à la lutte contre les feux de forêt et de végétation.
- · Pour protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le débroussaillement est défini par l'arrêté préfectoral n° 64-2022-00030 du 21 novembre 2022.

Où débroussailler?

En zone non urbaine →

Dans un rayon de 50 mètres autour de toutes les constructions et de part et d'autre des chemins d'accès sur 2,5 mètres de profondeur à partir de la bordure du chemin.



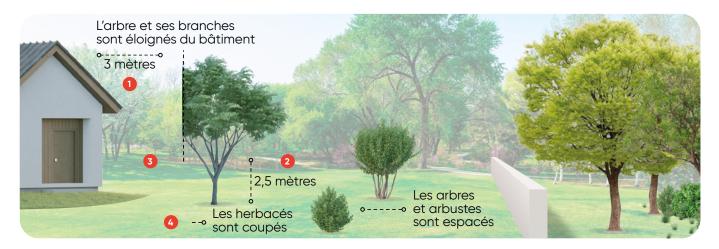
Ici, le propriétaire A doit débroussailler dans un rayon de 50 m autour de sa maison y compris chez son voisin B.

Comment débroussailler?

Le débroussaillement inclut la réalisation et l'entretien des opérations suivantes:

- Le maintien des arbres à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions et de leurs toitures et installations.
- La coupe des branches surplombant les toitures.
- L'élagage des arbres à 2,5 m du sol, et pour les petits arbres, à 1/3 de leur hauteur au maximum.

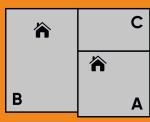
- · La suppression des arbustes sous les arbres, à l'exception des arbres de renouvellement de la forêt. 3
- La coupe des herbes et arbustes bas.
- · L'élimination des déchets de coupes et d'élagage.
- · L'élimination de tous les arbres, branches et bois morts.





← En zone urbaine (zone U du PLU)

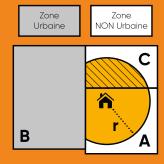
Chaque propriétaire (A. B et C) doit débroussailler sa parcelle sur toute la surface, même si celle-ci ne comporte aucune construction.



En zone mixte →

Le propriétaire B doit débroussailler l'intégralité de son terrain.

Le propriétaire A doit débroussailler 50 m autour de sa maison y compris dans la parcelle de C.



Comment intervenir chez un voisin pour respecter l'obligation?

Si vous devez intervenir chez votre voisin pour débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre maison, il convient au préalable:

- · d'informer le propriétaire voisin;
- · de lui demander l'autorisation écrite de pénétrer sur son terrain pour y effectuer le débroussaillement. Un exemple de lettre, à envoyer en recommandé avec accusé de réception, est disponible sur le site internet de la préfecture.

En cas de refus du voisin de vous laisser débroussailler chez lui, vous devez informer la mairie de ce refus. Le propriétaire voisin devient alors responsable du débroussaillement.